

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. CUENOT Jérôme, M. DUMAS Sylvain, Mme DURAND Eliane, M. FORGERAIS Eric, M^{me} JACQUOT Fanny, M. MORIN François, M^{me} MORIN Joëlle, M. PUTIN Patrice, Mme TRAVERS Christine, M. VADOT André.

Etaient Absents :

- M. DENIZOT Stéphane, excusé
- M. GRESS Pierre, excusé
- M. CYPRES Lucas, excusé
- M. OUCHEM Fathi, excusé
- Mme GARNIER Céline qui a donné pouvoir à M.DUMAS Sylvain

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Christine TRAVERS est nommée secrétaire de Séance.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mai 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 13 mai 2022.

3- Recrutement de contractuel pour remplacement (délibération)

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'un agent de la commune est absent pour raison familiale et qu'il convient de le remplacer rapidement pour les besoins du service cantine-accueil périscolaire. Il explique également que pour engager un agent contractuel afin de remplacer les agents indisponibles, il convient de prendre une délibération l'autorisant à recruter des agents contractuels de remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles pour la durée du mandat, dit que le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.

4- Questions diverses :



- Monsieur le Maire fait part aux élus que le Président du GRAND CHALON souhaite inviter à un temps convivial, les bénévoles ainsi que les élus qui ont participé aux journées citoyennes 2022 sur leur commune. Cet événement aura lieu le jeudi 7 juillet à 18h dans le patio de l'Espace des Arts. Une dizaine de personne de la commune seront présentes à cette soirée de restitution de ces journées citoyennes 2022.
- Soirée du 13 juillet : Les membres de la commission animation ont validé lors de la réunion du 14 juin, l'organisation de la soirée du 13 juillet 2022.

Un repas sera proposé au prix de 8 € pour les enfants et 10 € pour les adultes.
Un flyer va être distribué par les élus dans les boîtes aux lettres en début de semaine.
Le coupon d'inscription pour le repas est à retourner à la mairie avant le 5 juillet.
Une buvette sera ouverte à partir de 19H30 et le feu d'artifice sera tiré à la tombée de la nuit.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Vendredi 8 juillet 2022 à 18H30, vendredi 26 août 2022 à 18H30

Le Maire



Sylvain DUMAS